

Axalto et ChamberSign ensemble sur la signature numérique

Ce n'est pas demain la veille que nous retrouverons les ancestraux certificats en terre cuite, les sceaux à la cire et les autographes indéchiffrables.

Axalto, fabricant de cartes à puce, et Chambersign, l'autorité de certification des Chambres de Commerce et d'Industrie française ont profité de la 6e édition du Forum Mondial de la Démocratie Electronique d'Issy-les-Moulineaux, pour annoncer la naissance d'un partenariat afin de commercialiser une solution de dématérialisation des documents sécurisée par les cartes à puce du fabricant de cartes à microprocesseur. Dénommée 'e-gate' la solution d'Axalto est une **signature numérique** qui a une valeur juridique identique à la signature manuscrite. Validée par ChamberSign à l'émission, elle atteste l'émetteur et l'intégrité du document. Concrètement, Axalto et ChamberSign offrent aux entreprises, en particulier les PME, la possibilité d'effectuer leurs démarches administratives en ligne de façon pratique et sécurisée. On peut citer : la gestion de leur compte fiscal, les déclarations à l'URSSAF, les réponses à des appels d'offres des marchés publics ou encore transmission de factures. D'autres applications telles que la TéléTVA et la TéléCarteGrise sont accessibles via la carte à puce de l'entreprise ou la clé USB à puces. Pour l'utilisateur, c'est un gain de temps de papier et d'énergie. **Un modèle économe et fiable qui souhaite rassurer**

D'après le délégué général de Chambersign, Olivier Demilly « nous cherchions une solution efficace pour éviter le vol de données sensibles. Et le couple certificat et cryptographie proposée par Axalto est particulièrement stable. C'est pour cette raison que nous avons choisi Axalto ». Un commentaire qui confirme l'importance actuelle de la sécurisation des échanges électroniques. Dans le cadre de cet accord, Axalto devient le fournisseur unique de ChamberSign France et LD Systèmes assure l'intégration et la personnalisation des cartes à puces. Selon le communiqué de ChamberSign plusieurs milliers d'entreprises françaises sont déjà équipées de cette solution, et à terme les 2 millions d'entreprises inscrites au Registre du Commerce des Sociétés pourraient être concernées.

« Pour que cet écosystème soit encore plus sécurisé ChamberSign demande plusieurs renseignements et pièces à l'entreprise, et une fois ces informations validées elle contrôle en face à face. Puis les informations sont portées sur le support la carte » précise Olivier Demilly avant d'ajouter que « ce certificat est valable deux ans, ce qui est une garantie supplémentaire de fraîcheur des renseignements. » Chez Axalto l'on se réjouit de cet accord : « nous sommes fiers de ce partenariat avec ChamberSign France, seule autorité de certification française à dimension européenne » commente Philippe Cambriel, Président de la zone Emea d'Axalto. Qui on le comprend bien pense déjà à de futurs contrats? Interrogé, Olivier Demilly indique qu'un certificat coûte 80 euros pour un an, et peut être délivré en moins de 48 heures. De plus ChamberSign indique qu'elle propose une assistance utilisateur à trois niveaux : -un interlocuteur au sein de la CCI -une hotline nationale -un site Internet à vocation pédagogique. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'administration française est lente. Et aujourd'hui l'on parle de plus en plus de l'e-administration. Cette dernière évolue à grande vitesse et notamment chez les entreprises pour lesquelles elle correspond à une plus grande simplicité et une meilleure garantie de confidentialité des informations. En plus, les solutions complémentaires plutôt qu'alternatives existent, bien qu'elles restent à améliorer technologiquement parlant : biométrie, empreintes de la main et du système sanguin... A noter pour les entreprises souhaitant plus de renseignements sur

l'administration en ligne et les solutions existantes, la journée nationale de l'e-administration se tiendra le 13 octobre dans les chambres de commerce et d'industrie.